

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ

Comité Syndical du 12 juillet 2022

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-deux et le douze à dix-huit heures, le comité du Syndicat du Bassin Versant du Né, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TESTAUD avec l'ordre du jour suivant :

- Mise en place du futur PPG 2023/2032 : délibération pour lancement enquête publique
- Inventaire complet des zones humides pour CA Grand Cognac – proposition d'une convention de partenariat avec CA Grand Cognac
- Point sur les actions terrain pour l'année 2022
- Animation Natura 2000 : création de la commission Natura 2000 et désignation d'un élu référent Natura 2000
- Point sur le PAEc et les MAEc
- Lignes directrices de Gestion (LDG)
- Mise en place de la comptabilité M57
- Proposition d'une adhésion à la médiation préalable obligatoire (MPO) auprès du centre de gestion
- Questions diverses

CDC 4B					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Alain TESTAUD	X		Gaëlle GOMBEAU		
Allain DUBROCA		X	David BLANCHON		
Benoit PELLETIER		X	Brigitte BAUCANNE		
Jean-Pierre BARBOT			Eric CHAIGNAUD		
Emmanuel ARNAULT	X		Michèle BELLY	X	
Martine MONTAUT			Frédéric BARON		
Christian BOULETTE	X		Jean-Pierre HERROUET		
Dominique de CASTELBAJAC DE LA CROIX			Aurélien VALLEAU		
Laurent BUZARD	X		Thierry MONTENON		
Vincent RENAUDIN		X	Guy GIRARD		

CA GRAND ANGOULEME					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Jean-Christophe THIAN			Thierry MOTEAU		

CA GRAND COGNAC					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Dominique MERCIER	X		Pierre-Louis RABY		
Hélène BRISSON			Eric RAMBAUD		
Stéphane DEBORDE		X	Dominique BURTIN		
Jean-François MAURANGE	X		Gaëlle ARNAUD		
Tony PINEAU			Bruno NAUDIN-BERTHIER		
Jean-Luc BALLOUT		X	Cyril THIERS		
Stéphane NADAUD			Jacques DESLIAS		
Gilles PREVOT			Yoann BASSON		
Christian MATIGNON	X		Marlène SANSONNET		
Philippe RABY		X	Jean-Claude BRITON		X
Bruno GAY	X		Sylvie BRISSAUD		X
Christian JOBIT			Romain RICHARD		
Jean-Claude D'EUSANIO	X		Elisabeth DUMONT		
Marie-Christine GALLAU			Gaël VARACHAUD		
Nicolas POURIN			Gilbert RAMBEAU		
Maurice BOURABIER			Fabien DELISLE		
Paul BELLAVOINE	X		Brice MOUGIN		

CDC HAUTE SAINTONGE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre-Noël ROY	X		Eric DROUINAUD		X
Vincent MERCIER		X	Paul MANICOT		
Adrien GOYON			Jacques LANDRY		

CDC LAVALETTE TUDE DRONNE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre VARAILLON-LABORIE	X		Pascal DELPECH		
Pierre BONNEAU			Jean-François SERVANT		
Jean-Claude CHEVALIER			Pascal DUBOIS		

Date de convocation : 5 juillet 2022 – Quorum :12

(loi n°2020-1379 : le tiers des membres en exercice présents jusqu'au 31/07/2022)

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 13

Assistaient à la séance

M. PAULHAC Laurent, Directeur du Syndicat du Bassin Versant du Né, M. BEBIEN Benoît, Technicien, Mme PIETTE Margaux, technicienne, et Mme DUBOIS Fabienne, secrétaire du Syndicat du Bassin Versant du Né.

Monsieur le Président, Alain TESTAUD ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents.

M. Christian MATIGNON se propose comme secrétaire de séance.

Le Président souhaite la bienvenue à M. BELLAVOINE représentant du CA du Grand Cognac, nouvel élu au sein du SBVNé et lui donne la parole pour se présenter.

Présentation de l'équipe et de Margaux PIETTE, technicienne Zones Humides et animatrice Natura 2000 arrivée depuis le 19 avril 2022.

Les élus présents se présentent également.

Le Directeur reprend l'ordre du jour

1) Mise en place du nouveau programme pluriannuel de gestion (PPG) 2023/2032

Pour rappel, le dossier de DIG a été déposé à la DDT le 22/02/2022. Un retour de leur avis le 20/06/2022 nous demandait des informations complémentaires. Après avoir répondu à toutes leurs questions, nous allons pouvoir renvoyer le dossier DIG à la DDT entre le 20 et 27 juillet.

Dans le cadre de cette DIG, une enquête publique se déroulera en septembre avec des permanences sur les communes du Coteaux du Blanzacais, Barbezieux-St-Hilaire, Celles, Gensac-la-Pallue et Châteauneuf-sur-Charente, communes bien réparties sur le bassin du Né. Le comité est favorable.

2) Inventaire des ZH

L'inventaire des ZAU a été effectué en février, mars 2022 par le prestataire Charente Eaux pour un coût de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC ;

A l'arrivée de notre technicienne ZH, une réunion de calage avec Grand Cognac a été organisée le 18 mai dernier, pour déterminer le positionnement du SBVNé sur l'inventaire ZH et l'inventaire du maillage bocager.

Après réflexion l'inventaire maillage bocager sera laissé à des organismes compétents (CETEF, LPO ou Pérennis...), infos transmises à Grand Cognac le 29 juin 2022 qui gèrera ce dossier en direct.

Mme Margaux PIETTE a rédigé la méthodologie pour la mise en place des inventaires qui comprend 3 volets : communication animation (réunions), inventaire et rapport final ;

La méthodologie doit être validée par le Forum des Marais Atlantique et compatible avec le SAGE Charente.

- Maître d'ouvrage pour la communication : Grand Cognac ;
- Maître d'ouvrage pour l'inventaire : SBVNé, appel à un prestataire pour 2023 : Charente Eaux ;
- Maître d'ouvrage pour le rapport : SBVNé ;

Les moyens humains représentent 160 jours prévisionnels pour la technicienne ZH répartis sur 2022 et 2023 et 80 jours prévisionnels pour le technicien Charente-Eaux en 2023 ;

Le coût total prévisionnel s'élève à 74 880 € TTC.

Remarque : après validation du zonage ZH, l'animation future sera réalisée par le SBVNé dans le cadre de son futur PPG.

Le président propose de signer une convention de partenariat avec Grand Cognac et demande l'avis du comité syndical qui est favorable à l'unanimité. La délibération est validée.

La méthodologie envoyée pour validation, sera annexée à la convention.

3) Points sur les actions

À la suite du coup de vent du 20 juin, une centaine de problèmes (arbres tombés en travers du lit des cours d'eau) a été recensée qui vient s'ajouter aux cinquante problèmes existants. Une gestion de l'urgence sera suivie.

Trois secteurs sont touchés sur le BV du Né : Ladiville, Barbezieux-Bellevigne, aval du Né de Saint Palais à Salles d'Angles ;

L'entreprise retenue sur devis est Charentes Paysages. Les entreprises Chognot et Rivolet ont leur carnet de commandes plein pour l'année 2022.

Le coût s'élèvera à 895 € HT / jour soit pour 27 jours 24 165 € HT soit 28 998 € TTC ;

Le chantier durera 5 mois du 11 juillet au 9 décembre 2022

Concernant la restauration de la ripisylve sur des portions de cours d'eau, M. Benoit BEBIEN fait le point sur les travaux qui vont être réalisés.

Sur l'aval, le chantier sur le Fond de loup (1 090 m) est réalisé par l'association d'insertion Pass Sud Charente.

Les travaux sur le ru de chez Viaux (Val de Vignes) s'étendent sur 460 m. Ceux du ru de Limot (Nonac) s'étendent sur 1325 m. (En attente des devis Pass Sud Charente).

M. Varaillon explique qu'un plan d'eau est en train de se fermer au ruisseau de Limot.

Le Directeur informe que les travaux sur le Biget (Coulonges, Celles) qui s'étendent sur 1 400 m, seront réalisés par l'association Atel de Jonzac en novembre pour un coût de 4 € HT/m.

Concernant l'entretien de la végétation aux abords des ouvrages, l'ESAT d'Archiac, association d'insertion prestataire qui s'occupait de 6 sites (3 pelles, Mauriac, Sauzade, Beaulieu, Bantard et St Pierre) a son carnet de commande plein pour l'année 2022. Il faudra donc rechercher un autre prestataire

S'agissant de la restauration des ouvrages hydrauliques, les prestations seront réalisées sur la période d'août à novembre 2022 par la régie en partenariat avec des entreprises spécialisées. Les ouvrages concernés sont Guélin situé sur les communes de St Martial et Salles d'Angles, Germignon sur Criteuil-la-Magdeleine et Lagarde sur le Né et Mauriac sur Celles et Salles d'Angles (reprise d'un boîtier pour cause de décalage entre la crémaillère et les pignons des nouveaux boîtiers).

Les aménagements pour améliorer la continuité écologique seront réalisés avant la fin de l'année par une entreprise non sélectionnée à ce jour. Il pourrait s'agir de sept sites impactés à la suite du passage de la crue de février 2021 (Jallet sur Criteuil, Angles sur salles d'Angles, La roche sur St Martial, Bantard sur Salles d'Angles, st Martial et Celles, Coureau sur Salles d'Angles et Celles, Sussac sur Salles d'Angles et Celles et Sauzade sur Salles d'Angles et Celles).

L'arrachage de la jussie sur le Né aval qui a déjà été réalisé pour un premier passage est satisfaisant.

En revanche le Ri de Gensac est envahi de plantes envahissantes. Pour ce cours d'eau ainsi que pour le Romède (Bourg-Charente) 9 jours sont prévus fin août avec Charente paysage pour un coût de 980 € HT/jour soit sur 9 jours 8 820 € HT ou 10 584 € TTC.

Les plantes seront séchées et stockées pour être réutilisées en composte après un an. Le site de stockage est une ancienne carrière située sur la commune de Bourg-Charente, propriété de la commune de Gensac-la-Pallue.

Concernant la métrologie, 6 stations vont être équipés pour améliorer la gestion des eaux. Charente eaux et le SBVNé ont réalisé les premiers jaugeages le 1er juillet dernier en débit d'étiage, sauf pour l'Eclly (en assec).

L'installation de ces stations par Hydro invest est prévue à partir de septembre 2022.

4) Animation Natura 2000

La convention cadre a été signée le 1^{er} mars 2022, le SBVNé a pris la présidence du site Natura 2000. Mme Margaux PIETTE, animatrice Natura 2000 a pris ses fonctions le 19 avril. Et le 3 mai s'est tenue une réunion d'échanges avec la DDT service Biodiversité.

D'ici septembre, Mme PIETTE annonce qu'il faudra prévoir un programme d'action à envoyer à la DDT.

Elle propose qu'une commission Natura 2000 soit créée avec un élu référent au sein du SBVNé. Le président, après avoir demandé aux élus intéressés pour être candidat à cette commission de se faire connaître, soumet au comité syndical cette proposition. A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical, après en avoir délibéré, désigne les membres de droit de la Commission Natura 2000 comme suit : M. Maurange Jean-François, M. Varailon-Laborie Pierre, M. Mercier Dominique et M. Gay Bruno. La commission décidera ultérieurement du référent.

5) Point PAEC et MAEC

Le Directeur tient à excuser Mme Mélina CALVY qui est souffrante et la remercie d'avoir fourni les éléments suivants :

L'animation des MAEC étaient déléguée à la LPO.

Sur la partie Biodiversité, au niveau des surfaces engagées, il y avait 5 mesures ouvertes dont 3 mesures de gestion extensive de prairies (engagement 1 an) et 2 mesures de création de prairie (engagement 5 ans). Les objectifs ont été dépassés pour l'année. La région a accordé les surfaces supplémentaires demandées.

Sur la partie Eau, deux mesures sont mises en place. La mesure vigne correspond à zéro herbicide et réduction des traitements hors herbicide, engagement sur un an. L'autre mesure concerne la création de prairie, hors Natura 2000, engagement sur 5 ans.

Le bilan est très positif. Un total de 521 ha nouvellement engagés en 2022 ce qui correspond à une enveloppe de 400 000 €

La nouvelle PAC est prévue pour 2023 et entrainera des nouvelles MAEC. Un cadre national devrait être décliné au niveau régional.

À la suite de la demande de la Région qui souhaite connaître l'état des lieux des futures demandes d'ouverture de périmètre MAE et le budget, Mélina a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt le 10 juin dernier par une lettre d'intention. Il faudra se positionner définitivement à partir du 15 septembre lors de l'appel à projet et jusqu'au 17 octobre pour répondre. Pendant cette période, un conseil syndical sera organisé pour valider notre positionnement.

M. TESTAUD informe qu'il est invité à une conférence de presse lundi prochain pour saluer un agriculteur de Chirac qui s'est engagé sur zéro herbicide. Sont invités le vice-président de l'EPTB, le secrétaire général d'Adour-Garonne, M. Testaud, les préfets et la chambre d'agriculture.

Suite envisagée pour les MAEC :

Concernant l'enjeu Eaux :

L'EPTB Charente sera l'opérateur de l'appel à projet 2023-2027. L'animation sera réalisée par le SBVNé sur son territoire avec des partenaires comme la chambre d'agriculture les coop et négoce qui assureront les diagnostics sur le volet eau.

Pour rappel, une convention a déjà été signée entre le syndicat et l'EPTB en novembre 2021. Le projet se poursuit.

Concernant l'enjeu biodiversité :

En 2023 le syndicat sera opérateur et la LPO sera animateur.

Pour la période 2024 à 2027, le syndicat sera opérateur et animateur.

6) Ligne Directrice de Gestion

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a donné l'obligation à toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les LDG constituent un document de référence en gestion des ressources humaines (GHR). Elles déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

L'autorité territoriale doit prendre un arrêté après l'avis du comité technique. Elles sont fixées pur 6 ans maximum (mandature), puis sont communiquées aux agents par voie numérique.

Au préalable, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic de l'organisation et du fonctionnement du SBVNé en matière de RH par un recensement des documents existants (organigramme, tableau des effectifs, fiche de poste, bilan social, délibération ratio promotion, temps de travail, régime indemnitaire) et l'élaboration des documents manquants (règlement intérieur, documents établis dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité au travail...)

7) M57

Le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 deviendra obligatoire au 01/01/2024.

Notre prestataire ATD nous a informé que leur logiciel Millésime online utilisé actuellement par le syndicat n'évoluera pas avec la M57 et deviendra obsolète à cette date.

Après avoir reçu des devis de différents partenaires, deux solutions sont envisagées :

- Rester avec l'ATD en basculant sur le logiciel Millésime oneline Web (4 612.60 € la 1^{ère} année, 1 854.80 € les années suivante),
- Partir chez AGEDI avec un logiciel gamme win (5 322 €) ou gamme web (5 875 €) la 1^{ère} année puis 650 € le années suivantes.

Le projet reste à l'étude. Une décision sera prise ultérieurement.

8) Médiation préalable Obligatoire (MPO)

La loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences.

Le décret n°20200-433 du 25 mars 2022 précise que la MPO est assurée pour les agents des collectivités territoriales, par le centre de gestion compétent ayant reçu une convention avec la collectivité concernée.

L'adhésion est facultative. Toutefois si le syndicat adhère, les recours formés contre des décisions individuelles seront obligatoirement précédés d'une tentative de médiation sous peine d'irrecevabilité. Les voies et délais de recours devront mentionner cette obligation ainsi que les coordonnées du

médiateur, à défaut le délai de recours contentieux de deux mois ne commencera pas à courir (article R213-10 du code de justice administrative). L'entrée en vigueur est à compter du 1^{er} jour du mois suivant la conclusion de la convention.

L'adhésion est gratuite puis l'intervention est évaluée autour de 500 € en moyenne.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité à adhérer au dispositif MPO et à signer avec le centre de gestion la convention correspondante.

Questions diverses :

Depuis la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité, les collectivités territoriales doivent délibérer pour définir les modalités de cette journée.

Une proposition de délibération de principe de la journée de solidarité pour présentation au comité technique le 12 septembre 2022 est validée par le comité syndical.

M. Benoit BEBIEN explique qu'une mortalité piscicole est intervenue sur le Beau sur St Médard à la hauteur de la nationale 10. Le SBVNé est intervenu avec l'AAPPMA locale et la fédération de pêche départementale. Un constat rédigé par le SBVNé a été envoyé à la DDT et l'OFB.

Il n'y a pas eu de déplacement de la police de l'eau (OFB).

Une estimation s'avoisine à 400kg de poissons morts.

Le Président informe que Charente Eaux demande au syndicat de produire un rapport d'activité. Il estime cette demande abusive car on paie une cotisation et on doit en plus leur préparer un rapport.

Puis on reçoit un autre questionnaire trop détaillé sur des pratiques internes de la vie du syndicat. Le président n'a pas voulu répondre car trop intrusif et trop de temps à passer pour les agents pour répondre aux questions.

Le président demande l'autorisation de ne pas répondre à Charente eaux et ne fournir qu'un rapport d'activité succinct.

L'assemblée est d'accord à l'unanimité.

Point sur les travaux du nouveau local

Plus-value sur le devis de M. THILLARD (maçon) pour remplacement total du plancher par du carrelage dans le bureau du secrétariat pour un surcoût d'un montant de 6 553.97 € TTC.

Plus-value sur le devis de M. BRETIN (menuisier) pour avoir une façade homogène et des portes hermétique et isolantes en aluminium pour un montant de 3 576 € TTC.

Le Président soumet les surcoûts à l'assemblée plénière qui les valide.

La fibre devrait arriver sur Lagarde en septembre. Le déménagement des agents est lié au bon fonctionnement de la fibre.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'autres questions le Président remercie l'assemblée de sa participation.

La séance est levée à 20h00

Approuvé par le secrétaire de séance

MAIGNON CARISNIAN

